|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/MP.PP/WG.1/2017/L.8 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. limitée12 janvier 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l’accès
à l’information, la participation du public
au processus décisionnel et l’accès à la justice
en matière d’environnement

**Groupe de travail des Parties**

**Vingt et unième réunion**

Genève, 4-6 avril 2017

Point 8 a) de l’ordre du jour provisoire

**Autres préparatifs de fond de la sixième session de la Réunion
des Parties : ordre du jour de la sixième session**

 Projet d’ordre du jour provisoire de la sixième session
de la Réunion des Parties

 Document établi par le Bureau

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| L’ébauche ci-après, établie par le Bureau de la Convention, contient un projet d’ordre du jour provisoire de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement, ainsi qu’une proposition relative à l’organisation des travaux de la session. Étant donné que la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendront l’une à la suite de l’autre, le Bureau du Protocole a également été consulté au sujet de l’organisation des travaux proposée (voir la section II), avant que cette question ne soit examinée par le Groupe de travail à sa vingtième session (Genève, 15-17 juin 2016). |
| Le présent document a été établi conformément au programme de travail 2015‑2017[[1]](#footnote-2), que la Réunion des Parties à la Convention a adopté à sa cinquième session. |
| Cette ébauche vise à faciliter les débats du Groupe de travail sur l’organisation des travaux et l’ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties. Les coordonnateurs nationaux et les parties prenantes ont pu se réunir avant et après la vingtième réunion du Groupe de travail pour traiter de l’ordre du jour pendant une consultation ouverte à tous. Les Parties et les parties prenantes ont appuyé la proposition. |
| Le Bureau du Protocole a présenté l’organisation des travaux proposée pour la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui avait été établie à la lumière des résultats de la vingtième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention, ainsi que du projet d’ordre du jour provisoire de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole approuvé par le Groupe de travail des Parties au Protocole à sa cinquième réunion (Genève, 23 et 24 novembre 2016). |
| Le Groupe de travail des Parties à la Convention devrait examiner et approuver le projet d’ordre du jour provisoire ci-après pour présentation à la Réunion des Parties à sa sixième session (Budva (Monténégro), septembre 2017). |
|  |

 I. Dates et lieu

1. La sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus) et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiendront l’une à la suite de l’autre pendant la semaine du 11 septembre 2017, à Budva (Monténégro)[[2]](#footnote-3).

 II. Organisation des travaux

1. Il est proposé de répartir comme suit le temps alloué à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, à la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et aux réunions connexes.

| *Date* | *Organe de la Convention/du Protocole* |
| --- | --- |
|  |  |
| Dimanche 10 septembre  | Comité d’examen du respect des dispositions de la Convention (journée complète ; pourrait se poursuivre parallèlement à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, si besoin est), Bureau de la Convention (après-midi) |
| Lundi 11 septembre (9 heures-13 heures et 15 heures-17 h 30) | Sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (travaux préparatoires)*a* |
| Mardi 12 septembre (10 heures-18 heures) | Sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (débat général) |
| Mercredi 13 septembre (10 heures-18 heures) | Sixième session de la Réunion des Parties à la Convention (débat général) |
| Jeudi 14 septembre (10 heures-18 heures) | Débat conjoint de haut niveau des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants |
| Vendredi 15 septembre (10 heures-18 heures) | Troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (débat général) |

*a* Les travaux préparatoires seront l’occasion d’achever l’élaboration de tous les documents en souffrance qui pourraient être demandés. La fin d’après-midi/la soirée est consacrée à la finalisation et à la traduction des documents susceptibles d’être révisés, ainsi qu’à d’éventuelles réunions de coordination.

 III. Éléments de l’ordre du jour

1. Pour la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, il est suggéré que : a) l’ordre du jour soit globalement semblable à celui de la cinquième session ; b) l’ordre du jour couvre tous les domaines de fond relevant de la Convention ; et c) les discussions portent sur les bonnes pratiques, les réalisations, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles liés à la mise en œuvre de la Convention. Des représentants de gouvernements et de parties prenantes pourraient être invités à présenter des exposés liminaires sur des points particuliers de l’ordre du jour, comme cela a été fait à la cinquième session de la Réunion des Parties. Il a été convenu que le débat de haut niveau comprendrait une séance thématique sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Une courte déclaration thématique conjointe (avec les Parties au Protocole) sera établie, pour être soumise à l’examen des responsables de haut niveau participant au débat.
2. L’ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention pourrait donc comprendre les points ci-après :

1. Ouverture de la session.

2. Adoption de l’ordre du jour.

3. État d’avancement de la ratification de la Convention, de l’amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

4. Questions de fond :

a) Accès à l’information, y compris aux outils d’information électroniques ;

b) Participation du public au processus décisionnel ;

c) Accès à la justice ;

d) Organismes génétiquement modifiés.

5. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention :

a) Rapports sur la mise en œuvre ;

b) Mécanisme d’examen du respect des dispositions ;

c) Renforcement des capacités.

6. Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes :

a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l’Europe ;

b) Promotion des principes de la Convention ;

c) Synergies entre la Convention et d’autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l’environnement ;

d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement ;

e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l’environnement en matière d’accès à l’information, de participation du public et d’accès à la justice en matière d’environnement.

7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention :

a) Mise en œuvre du Programme de travail pour 2015-2017 ;

b) Futur programme de travail ;

c) Dispositions financières.

8. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention.

9. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

10. Date et lieu de la septième réunion ordinaire.

11. Questions diverses.

 Débat conjoint de haut niveau (sous réserve de la décision des Parties à la Convention et au Protocole)

1. Ouverture.

2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.

3. Séance thématique sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

4. Examen et adoption de la Déclaration.

5. Examen et adoption des décisions par la Réunion des Parties à la Convention.

6. Clôture du débat conjoint de haut niveau.

1. Voir ECE/MP.PP/2014/2/Add.1, décision V/6, annexe I, sect. X ; disponible à l’adresse http://www.unece.org/env/pp/aarhus/mop5\_docs.html#/. [↑](#footnote-ref-2)
2. La soixante-douzième session ordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies s’ouvrira au Siège de l’Organisation des Nations Unies (ONU) le mardi 12 septembre 2017. Le débat général commencera le mardi 19 septembre 2017. [↑](#footnote-ref-3)